

une nouvelle idée. Il n'est pas inhabituel pour un porte-parole financier du parti conservateur de proposer une solution nouvelle et importante. Seuls quelques-uns sont autorisés à dire qu'ils parlent au nom de leur parti en le faisant.

M. Dinsdale: Et le gouvernement vole toutes ces bonnes idées.

M. Lang: Les remarques du député ne tombent pas dans cette catégorie. Il a fait mention de notre politique de bonis. Il n'a pas remarqué tous les bonis que comporte la sienne. Il propose d'en offrir aux employeurs de tous les secteurs de l'industrie en vue d'accroître les offres d'emploi. Je me demande comment il pourrait faire la distinction entre les augmentations de l'emploi qui se produiraient de toute façon et celles qui découleraient d'efforts spéciaux de la part de l'employeur? J'ignore comment il y parviendrait. En fait, il n'a pas fait état de l'étrange situation à laquelle donnerait lieu un tel programme en accordant une aide maximum aux industries les plus prospères et les plus capables de faire face à la concurrence internationale alors que les entreprises les plus vulnérables et qui luttent pour leur survie face à la concurrence ne recevraient pratiquement aucune aide. Je crois comprendre que cette idée n'a pas reçu la bénédiction de ses collègues qui semblent plus avertis en matière financière. Entre-temps, ils s'efforcent de décider, dans les circonstances présentes, quelle devrait être l'importance d'un déficit budgétaire raisonnable permettant une expansion suffisante.

Dans les propositions contenues dans son budget, le ministre des Finances (M. Turner) essaie de trouver l'équilibre entre une stimulation de l'emploi et une stimulation excessive qui encouragerait l'inflation tout en fixant le degré approprié d'expansion nécessaire à notre économie. Selon les députés d'en face, le déficit devrait être supérieur, ce qui n'est pas surprenant étant donné que, quoi que fasse le gouvernement, la tendance de l'opposition est de dire qu'il devrait faire davantage.

Pendant son exposé, on a sommé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de citer un chiffre. Lorsqu'on lui a demandé quelle aurait dû être l'importance du déficit qu'aurait dû présenter le ministre des Finances, le député a répondu qu'il aurait dû être de 2.5 ou trois milliards de dollars. J'y vois un écart d'un demi-milliard de dollars, et je suppose que cet écart entre la proposition du député d'Edmonton-Ouest et celle du ministre des Finances dans son budget est décisive ou très importante. Je constate que le député de Don Valley n'a pas mentionné de chiffre semblable. Nul doute qu'il présentera un de ces jours une nouvelle version de ce qu'il faudrait faire. Je crois comprendre que le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) a été plus généreux sous ce rapport, ayant laissé entendre que le chiffre de 4 milliards était peut-être approprié. Par conséquent, le ministre des Finances fait mieux d'en prendre note avant de préparer son prochain budget; l'enchère est en cours et presque n'importe quel chiffre semble être juste. Le chiffre que le ministre des Finances a proposé dans son budget a été fixé après un examen minutieux de ce qui était bon pour le Canada.

Le député de Prince Edward-Hastings a fait autre chose qui m'a paru remarquable et intéressant. Il a parlé de l'écart négligeable entre les dégrèvements d'impôt sur le revenu qu'on propose et ceux qui auraient été de mise si le dégrèvement de 3 p. 100 accordé l'an dernier était demeuré en vigueur. Il veut peut-être laisser entendre que les dégrèvements sont négligeables, car pour ceux dont le

Budget—M. Lang

revenu dépasse \$50,000 par an, la réduction d'impôt sur le revenu aux termes du budget est de 3 p. 100, comme elle l'aurait été si la surtaxe de 3 p. 100 était demeurée en vigueur. Par conséquent, pour ceux dont les revenus dépassent \$50,000 par année, il n'y a aucun changement. Toutefois, il est révélateur que pour un grand nombre de Canadiens, notamment les économiquement faibles, les réductions sont beaucoup plus importantes et, comme le signalait le ministre des Finances, elles sont au total environ quatre fois plus élevées que le dégrèvement antérieur de 3 p. 100.

Les honorables députés devraient concentrer leur attention sur les réductions qui s'appliquent au total des impôts des gagne-petit. Ces réductions sont importantes. Elles le sont également pour les gens à revenu moyen. La salarié dont le revenu est de \$7,000 bénéficiera d'une réduction d'impôt d'environ 10 p. 100. C'est important et c'est l'orientation que doivent suivre les réductions d'impôt. C'est cet aspect du budget que je veux particulièrement signaler à l'attention des honorables députés. Il est particulièrement conforme aux traditions du parti libéral que nous continuions d'améliorer le caractère progressif de notre régime fiscal et essayions d'alléger le fardeau des gagnepetit qui sont le moins en mesure de le porter.

M. Dinsdale: Oh, allons donc!

M. Lang: En agissant de la sorte à l'heure actuelle, le ministre des Finances a surtout avantagé les petits salariés ou les gagne-petit du Canada, où qu'ils soient.

M. Dinsdale: Le ministre parle de plus en plus comme Edgar Benson.

M. Lang: La plus forte réduction fiscale atteindra donc les régions dont les contribuables ont les revenus les plus faibles. De la sorte, le ministre amorce une tendance vers une plus grande expansion dans les régions où les revenus sont les plus faibles, où, d'ordinaire, le chômage est le plus élevé et où l'expansion s'impose davantage.

M. Dinsdale: Mais ce budget, monsieur l'Orateur, ne remédiera pas au chômage.

M. Lang: Conformément à ce principe, le budget prévoit une hausse des paiements de péréquation; car, ici également, le gouvernement suit les traditions établies dans le passé par les gouvernements libéraux et déclare aux Canadiens que, tout comme les mieux nantis doivent porter la part la plus lourde du fardeau de l'administration du pays, de même, les provinces et les régions les plus prospères doivent, ensemble, aider les autres régions où les coûts sont les plus élevés et où le revenu fiscal est, proportionnellement, le plus bas.

Actuellement, par le truchement de divers programmes, dont plusieurs sont à frais partagés, notre gouvernement verse aux provinces des sommes considérables. Aux termes de ces programmes, nous payons jusqu'à 50 p. 100 des frais d'instruction postsecondaire, d'hospitalisation et de soins médicaux et du Régime de pensions du Canada, pour ne mentionner que les principaux. Pour tous ces programmes, notre contribution est égale à la moitié du coût. La plupart des provinces les plus pauvres assument des responsabilités plus lourdes, toutes proportions gardées, que les provinces les plus riches, étant donné la nature de ces programmes. Grâce au programme de péréquation, des fonds sont mis à la disposition des provinces, surtout des plus nécessiteuses. Dans ce budget, par exemple, nous ajoutons 190 millions de dollars au chapitre des paiements de péréquation. De cette somme, je suis heu-